

Synthèse de la Réunion publique de lancement Débat public ERIDAN

Date et heure : 25 juin 2009 à 19h

Lieu : Avignon - Palais des Papes, Salle Cellier Benoît XII

Durée : environ 1 heure 30

I. Présentation du débat public ERIDAN

Patrick LEGRAND, président de la Commission particulière du Débat public (CPDP), explique le dispositif global de débat public, qui est issu de la Loi de démocratie de proximité de 2002. Il s'agit d'un dispositif innovant et complémentaire vis-à-vis de l'enquête publique. La CPDP a pour mission de garantir la transmission de l'expression du public au maître d'ouvrage. Le maître d'ouvrage devra alors indiquer les suites qu'il souhaite donner aux observations reçues. La Commission particulière du débat public ERIDAN est neutre, puisqu'elle ne se prononcera pas sur le fond du projet, et indépendante, y compris financièrement.

Le débat public ERIDAN est le premier débat public auquel GRTgaz participe. La Commission a souhaité axer ce débat sur le projet lui-même, mais aussi sur les thématiques de l'approvisionnement énergétique, du climat, et même de la géostratégie. La Commission souhaite également que la question des sols soit évoquée, car l'état du sol et du sous-sol pourrait être une préoccupation grandissante dans l'avenir.

Patrick LEGRAND présente les membres de la CPDP et indique que le débat public est un exercice cumulatif dont on mesure la pertinence et la richesse à l'issue des réunions publiques.

II. Présentation du projet

Daniel BOURJAS, directeur régional de GRTgaz, fait observer qu'il souhaite que la concertation sur le projet ERIDAN se poursuive, au-delà du débat public, tout au long du chantier.

Georges SEIMANDI, directeur du projet, présente le projet ERIDAN, qui consiste à construire d'ici 2015 une nouvelle canalisation de transport de gaz naturel raccordée au réseau à ses extrémités à Saint-Martin-de-Crau et Saint-Avit. Ce gazoduc participe de la densification du réseau gazier du sud de la France ; il contribuera à diversifier les approvisionnements en gaz et à favoriser l'ouverture du marché du gaz.

Les principes constructifs de la canalisation sont les suivants :

- éviter les zones urbanisées ou à urbaniser, pour privilégier le passage dans les zones déclarées inondables,

- préserver les potentiels des productions agricoles,
- conserver la pérennité du patrimoine naturel,
- limiter les sur-longueurs par rapport au trajet direct.

Jean-Noël CONNANGLE, chef de projet ERIDAN, expose les modalités de réalisation du chantier et les caractéristiques techniques de l'ouvrage. Il ajoute que le chantier, puis l'exploitation de l'ouvrage occasionneront des retombées économiques et sociales bénéfiques. En revanche, une bande de servitude devra être respectée par les propriétaires riverains et il sera nécessaire de limiter l'urbanisation autour de la canalisation. Pour autant, l'ouvrage sera très discret dans le paysage.

III. Questions/réponses

1. Le projet du point de vue technique

Un habitant s'interroge sur les moyens qui permettent de faire franchir le Rhône au gazoduc.

Jean-Noël CONNANGLE explique que deux solutions sont envisageables : creuser sur toute la largeur du cours d'eau (souille), ou creuser au dessous du lit du cours d'eau (sous-œuvre). L'avantage de la souille est de faciliter ensuite les opérations de maintenance sur la canalisation car celle-ci reste accessible.

Une habitante sollicite quelques éléments de comparaison pour mieux appréhender les 80 bars de pression qui s'exercent à l'intérieur de la canalisation.

Daniel BOURJAS précise que la canalisation est conçue dans un acier suffisamment épais pour contenir cette pression. Il compare celle-ci à la pression qui s'exerce dans les canalisations de distribution de gaz naturel (4 à 8 bars) ou dans un pneu de tracteur (4 bars).

2. Le projet du point de vue économique

Un habitant s'interroge sur le contenu des coûts de fonctionnement du projet.

Daniel BOURJAS répond que les coûts d'exploitation consistent à maintenir la conduite dans un état opérationnel. Cela se traduit par des surveillances périodiques, en voiture, à pied, en avion, ou par la mise en œuvre de robots qui circulent à l'intérieur du gazoduc.

Un intervenant s'enquiert des éléments qui manquent à GRTgaz pour lancer ce projet que la société évoque au conditionnel.

Georges SEIMANDI explique que les fournisseurs de gaz naturel doivent dans un premier temps manifester leur intérêt pour le projet, et s'engager à y faire circuler du gaz naturel. En outre, GRTgaz doit obtenir une autorisation ministérielle pour mener ce projet à bien. Enfin, le chantier se déroulera sur des propriétés privées : il est donc nécessaire d'obtenir une autorisation de chaque propriétaire. Le financement du projet, dont le coût avoisine 500 millions d'euros, pourrait également être une condition à sa mise en œuvre. Enfin, le projet doit être validé par la Commission de Régulation de l'Énergie.

3. Questions macroéconomiques et stratégiques

Un habitant des Bouches-du-Rhône évoque la fragilité relative de la France en matière d'approvisionnements énergétiques. Il s'interroge sur le niveau d'indépendance de la France, ainsi que sur le niveau de ses stocks énergétiques.

Daniel BOURJAS explique que GRTgaz commercialise des capacités d'acheminement auprès de cinquante clients. Ces clients, fournisseurs d'énergie, s'approvisionnent en gaz provenant de Russie, de Norvège, de Grande-Bretagne, de Hollande, d'Algérie (parfois par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires). De nouveaux gisements sont exploités au Nigéria, en Egypte ou au Qatar.

La France a toujours eu pour objectif de diversifier ses approvisionnements : c'est d'ailleurs ce qui explique la structuration actuelle du réseau. Il faut savoir que dans l'avenir, 50 % de la production européenne va disparaître. Les trois grands pays producteurs de gaz naturel sont la Russie, le Qatar et l'Iran. La dimension géopolitique de l'approvisionnement énergétique revêtira donc une importance capitale.

Pour sécuriser les approvisionnements, la France a besoin d'augmenter ses capacités de transport : cette orientation s'inscrit dans le droit fil des orientations du Grenelle de l'Environnement. Par ailleurs, l'étoffement du réseau de gaz naturel en France permet à la France d'être un carrefour du gaz en direction des pays étrangers, et donc de bénéficier d'une forme de priorité dans l'approvisionnement.

Georges SEIMANDI précise qu'il est difficile pour GRTgaz d'évoquer les stockages qui sont exploités par d'autres sociétés. En outre, l'autonomie qu'apportent ces stockages dépend fortement de plusieurs facteurs, notamment météorologiques. Au demeurant, ces stockages sont censés pouvoir assurer l'approvisionnement énergétique de la France pendant plusieurs mois de la période hivernale.

Daniel BOURJAS ajoute que la capacité de stockage d'un pays dépend beaucoup de sa géologie. La France est relativement bien placée dans ce domaine : elle peut stocker assez de gaz naturel pour faire face à la période hivernale.

En conclusion, Patrick LEGRAND remarque que les questions posées ont permis d'explorer le projet dans ses aspects techniques et économiques, mais aussi de soulever des problématiques macroéconomiques et géostratégiques. Au vu du nombre modeste de participants dans l'assistance, Monsieur LEGRAND demande aux présents si le débat public est un outil vraiment pertinent sur un objet tel que le projet ERIDAN.

Un intervenant répond que l'utilité de cette opération de concertation, conformément à ce qui a été annoncé en préambule, ne pourra être vérifiée qu'à l'issue de la toute dernière réunion du débat public.